

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	14/02/2022
Nom ou marque commerciale du fournisseur	MAKITA
Adresse du fournisseur	37 avenue Graham Bell ZAC Léonard de Vinci Bussy-Saint-Georges 77607 Marne-la-Vallée Cedex 3
Référence du modèle donnée par le fournisseur	DLM481CT2

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	6,7	2	13,3	81,8
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,0	1	20,0	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	10,0	0,5		
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	5,8	1	12,5	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	5,8	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	7,5	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	7,5	0,2		
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0	
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Assistance à distance sans frais	6,0	1	16,0	
	5.2 Utilisation d'une batterie multi-produits	10,0	1		
<b>Note de l'indice sur 10</b>					<b>8,2</b>

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.



**INDICE DE RÉPARABILITÉ**